

## MINI TORNADE

04/07/2022

### Détails et précautions à prendre

Une mini-tornade a frappé la commune ce jour, dans le cadre d'un orage bref mais très violent, sans préavis particulier des divers services météo (une simple alerte jaune canicule-orage)

De nombreuses coupures d'électricité sur le territoire mais les équipes d'Enedis prévenues sont rapidement intervenues et le courant a été rétabli dans la soirée.

Des dégâts très localisés mais impressionnants comme le montrent ces images prises par les élus et les agents municipaux qui sont intervenus pour dégager le chemin du Plagnol, à Mandajors, obstrué par de nombreuses chutes d'arbres.

Au cours de ce genre d'épisode, le risque est grand de voir des câbles électriques arrachés et jetés à terre alors qu'ils continuent à être alimentés. Les consignes de sécurité sont :

- Ne jamais toucher un câble tombé à terre
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne électrique ou très proche d'une ligne électrique.
- Ne jamais toucher un arbre en contact avec une ligne électrique.
- Evitez les manutentions d'échelle ou d'outils à proximité de lignes électriques.

Ces consignes doivent être impérativement respectées, pour éviter tout risque d'électrocution.

En cas de situation d'urgence présentant un risque à la personne (câble à terre, poteau arraché, câble sectionné, câble empêchant la circulation ...), il faut contacter le service dépannage : 09 72 67 50 30 (30 pour Gard), pour permettre aux équipes Enedis de sécuriser le périmètre au plus vite.

Vous avez subi des dégâts suite à un événement de ce type. Votre assurance habitation comporte obligatoirement une garantie tempête. Cette garantie est mise en œuvre lors d'épisodes venteux exceptionnels, et permet de couvrir les dégâts que peut subir votre habitation principale.

Attention, comme toujours avec les assurances, les conditions sont définies très précisément et certains éléments sont exclus de la garantie, comme les constructions légères ou certains éléments extérieurs.

En cas de dommages dûs au vent, vous devez dans un premier temps prendre des photos des dommages que votre habitation a subis, et regrouper toutes les factures des biens endommagés. Ensuite, vous devez tout mettre en œuvre pour que les dégâts ne s'aggravent pas, en bâchant la toiture endommagée par exemple ou en mettant à l'abri tout ce qui peut continuer de subir des dommages, comme du mobilier ou votre véhicule, entre autres.

Pour en savoir plus :

<https://fr.luko.eu/conseils/guide/tempete-comment-se-faire-indemniser/>

et, bien sûr, votre compagnie d'assurances.

